

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 04/04/2025 à 18h30

Présents : François ARCANGELI, Jean CAZES, Colette FABRE, Jean Paul ESTRADE, Jacques FONTAS, Michel MATHIEU, Johan PRADERE.

Michèle ARCANGELI donne procuration à Jean Paul ESTRADE.
Sylvie SIMPSON donne procuration à François ARCANGELI

Johan PRADERE est désigné secrétaire de séance.

1. Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08/02/2025.

Adopté à l'unanimité, M. CAZES et M. PRADERE signent le P.V. Il sera affiché au tableau d'affichage de la mairie.

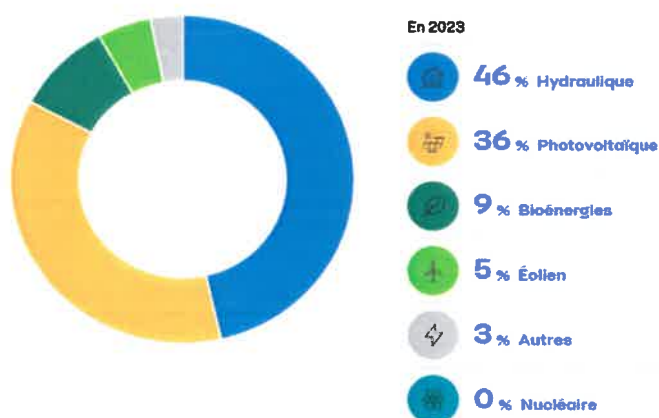
2. Comptes rendus de réunions

Jean CAZES :

Rencontre ENEDIS avec Michel MATHIEU

Présentation du réseau d'électricité en Haute Garonne
Une énergie décarbonée :

Part de chaque filière dans la production d'électricité



Une mobilité électrique en progression, évolution du nombre de points de charge
Entre T4 2023 et T3 2024

 **+21%**

Résidentiel : à domicile (individuel ou collectif)

Soit 31 350 au T3 2024

 **+18%**

Société : dédié aux véhicules des salariés et à la flotte d'entreprise

Soit 18 221 au T3 2024

 **+27%**

Accessible au public : stations en voirie, parkings publics ou commerces

Soit 3 646 au T3 2024

Les raccordements provisoires :

- 1 La demande d'un branchement provisoire se fait auprès de son fournisseur d'électricité
- 2 Le fournisseur transmet la demande à ENEDIS (distributeur)
- 3 Cas d'une borne fixe : une télé opération remet sous tension le Linky
- 4 Cas d'un coffret non fixe : ENEDIS raccorde le coffret équipé au réseau

Impact des efforts de sobriété énergétiques

La Haute Garonne fait partie des départements qui ont le taux le plus élevé des sites d'éclairage public pratiquant l'extinction nocturne ou la baisse de puissance en cœur de nuit.

Haute-Garonne

Évolution de la consommation électrique de l'éclairage public



Source : Enedis - au 31.12.2023

Périmètre : réseau exploité par Enedis

Le périmètre englobe également les panneaux lumineux, les feux tricolores ou encore d'autres usages tels que les antennes Telecom. Il constitue néanmoins une bonne vision de l'éclairage public

Rencontre La Poste

Relevé d'activité mensuel (permet la facturation des partenaires sur les opérations réalisées à minima du versement forfaitaire).

Présentation projet ELAN (Evolution Logistique d'Approvisionnement).

Animations 2025 (2 rencontres annuelles physiques sur site, professionnalisation développement commercial, atelier service sur demande).

Le passage du facteur ne change pas.

Conférence des maires Communauté des Communes Cagire Garonne Salat:

Présentation des taux de fiscalité	2024	2025
Taxe Habitation Résidence Secondaire	12.47	12.66
Taxe Foncier Non Bâti	7.92	8.04
Taxe Foncier Bâti	7.37	7.48
Taxe Enlèvement des Ordures Ménagères	11	10.80
Total	38.76	38.98
Cotisation Foncière des Entreprises	30.25	30.70

La TEOM représente un taux unique sur le territoire.

Hausse de 1.5% de la fiscalité.

Sylvie SIMPSON :

Réunion webinaire avec France Chaleur Urbaine sur le classement des réseaux chaleur.

Le classement d'un réseau permet de densifier le nombre d'abonnés sur un périmètre délimité. Pour les petites communes c'est d'office tout le village. La conséquence de ce classement est

l'obligation de se raccorder au Réseau Chaleur de la commune si travaux de rénovations avec changement de mode de chauffage et nouvelle construction dans le périmètre déterminé préalablement. Toutefois, la commune peut accorder des dérogations sur motifs économiques. Depuis juillet 2023 tout nouveau réseau de chaleur est systématiquement classé. Il faut délibérer pour demander à être déclassé. A ce jour 1000 réseaux sont recensés et plus de 50065 bâtiments sont raccordés ; L'objectif livraison chaleur par les réseaux multipliée par trois d'ici 2035.

Jean CAZES avec Jean Paul ESTRADE :

La Grande Traversée de Haute-Garonne 2025, Réunion technique - 11 mars 2025.

La Grande Traversée de Haute-Garonne (GTHG) est un raid multisport se déroulant du 27 juin au 1er juillet 2025, organisé en partenariat avec l'Association Pyrénées Aventure Comminges. Ravitaillement à Arbas le 30 juin.

Cet événement unique en son genre invite les participants à traverser le département en explorant ses paysages variés, tout en relevant des défis sportifs comme : VTT, Trail, Course d'Orientation, Paddle, Tir à l'arc, Biathlon, Canoë, Quiz.

L'objectif de l'événement est de valoriser le territoire, tisser le réseau des acteurs locaux, favoriser le sport et le nature, Dynamiser le tourisme local.

Déroulé type d'une étape :

Village départ	La course	Ravitaillements	Village arrivée	Repas	Bivouac
6h00- 10h30	8h30 – 17h00	la journée	12h00- 19h00	19h30 – 21h30	21h30 – 7h00

Ravitaillement :

Installation point eau, barnum, ou point d'ombres, tables, signalétique WC et parking.

Stockage et distribution d'aliments et boissons.

Espace sécurisé pour les vélos et stand de réparation.

Animations sportives et culturelles.

Prochains rendez-vous :

Réunions techniques : identifier les besoins spécifiques de chaque étape, organiser la logistique, définir les collaborations avec les acteurs locaux.

Visite de repérage technique : validation des emplacements, planification des flux, identification des points critiques.

La mise à disposition des toilettes pose problème, nous aborderons ce point lors de la prochaine réunion avec les organisateurs.

Colette FABRE, Johan PRADERE

Commission enfance-jeunesse du 12/02/2025

PEDT (Projet éducatif territorial) : valable jusqu'en 2027. Evaluation, diagnostic et perspectives pour le PEDT suivant. L'objectif principal est la continuité éducative entre le scolaire, le périscolaire et l'extrascolaire. Développement de l'inclusion, diversification de l'offre d'activités, structuration de la gouvernance.

Unification des tarifs APEAI et communauté de communes.

Changement de gestionnaire ALAE entre APEAI et communauté de communes dans 2 RPI.

Commission environnement, plan climat et biodiversité 12/03/2025

Fête de la Nature du 21 au 25 mai. La programmation doit être bouclée fin mars et diffusée sur le site de la communauté de communes.

Nettoyage numérique opéré sur les ordinateurs de la communauté de communes, les collectivités et les particuliers sont encouragés à faire de même (site <https://digital-cleanup-day.fr>)

Parcours d'initiation aux énergies renouvelables avec le réseau CLER (Centre de Liaison des Energies Renouvelables) à destination des élus locaux.

Présentation de l'association COPEC (Comité Pyrénées Energie Citoyenne, <https://copec.fr>), réunion d'information le 05/04 à Fougaron. L'association fait de l'information sur toutes les

sources d'énergie et prévient des démarchages illégaux, sans but commercial. La demande de subvention de la part de cette association obtient un avis favorable de la commission.

Rencontre avec ENEDIS. Les abonnements souscrits par les collectivités sont souvent au-dessus des besoins réels. Il existe un portail collectivités pour faire le point (espace mesures et services, contact Mme Eychenne). Partenariat d'ENEDIS avec la banque des territoires, PRIORENO, qui propose une cartographie de la consommation.

Inter commission environnement, plan climat et biodiversité, agriculture et forêt, développement économique du 17/03/2025, sous la présidence de François ARCANGELI

Projet présenté par la SAS Cagire Biométhane et le bureau d'études Solagro pour l'implantation d'une unité de méthanisation à Lestelle de Saint-Martory.

Johan PRADERE

Conseil d'Ecole 11/03/2024

Pour l'école d'Arbas, rencontre sportive le 03/06, cycle piscine fin mai (le prix des lignes d'eau augmente), cycle vélo prévu avec Laurent Pradère mais à finaliser, fête des 100 jours d'école prévue le 08/04. Projets du RPI : projet cirque avec l'association voltige sur deux semaines, le lieu est à définir.

L'Inspection a demandé d'établir un protocole en cas d'absence d'un enseignant afin de définir qui assure l'accueil des élèves dans l'attente d'un remplaçant. La question a été posée au syndicat qui n'a pas donné de réponse au moment du Conseil. La question de savoir s'il appartient aux collectivités locales de pallier les manques de personnel dans l'Education Nationale se pose. Le syndicat va établir un protocole pour assurer la garderie provisoire

Le loto a été couronné de succès et a rapporté 2500€. L'APE organise une chasse aux œufs gratuite, un vide-greniers le 17 mai, et renouvellera le marché de Noël.

Un Comité syndical des écoles des 3 vallées est prévu le 14 avril.

Jacques FONTAS

Réunion Réseau 31 du 23 janvier 2025.

Pas de budget d'assainissement prévu pour 2025 à Arbas. 56000€ prévus pour le remplacement des tuyaux de PVC non conformes sur la D13A route de Paloumère. 3 % d'augmentation du prix de l'eau.

3. Délibérations

Objet : Recrutement sous contrat CDD

Référence 202502A

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de recruter un agent sous contrat à durée déterminée chargé de l'entretien du village.

Jacques Fontas propose que la commune demande un devis pour l'entretien à la Communauté de Communes. François Arcangeli précise que cela doit rentrer dans un planning et que le coût ne sera pas moindre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à recruter un agent sous contrat à durée déterminée pour cinq mois renouvelables et une durée hebdomadaire de 15h à compter du 22 avril 2025
- Mandate Monsieur le Maire pour effectuer les démarches, signer la convention ou tout autre document nécessaire à ce recrutement.

Objet : Demande de diagnostic énergétique

Référence 202502B

Monsieur le Maire indique que le Syndicat de l'Energie de la Haute Garonne réalise une campagne de diagnostic énergétique des bâtiments communaux et propose à la commune de s'inscrire dans ce programme pour le bâtiment de la Mairie et de la Maison des Associations. Il interrogera le SDEHG sur la possibilité d'étendre cet audit à la bibliothèque.

Ce programme est financé à 95% par le SDEHG et le programme ACTEE + CHENE, et une charge de 5% restera à la commune, soit un montant maximum de 300€ par bâtiment.

Afin de bénéficier de ce diagnostic, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de demander un diagnostic énergétique pour les bâtiments de la mairie, de la Maison des Associations et de la Bibliothèque.
- S'engage à verser au SDEHG une participation financière de 5% du diagnostic, soit un montant maximum de 300€ par bâtiment.
- S'engage à fournir au SDEHG tous les documents nécessaires à la réalisation de ce diagnostic.

Compte Financier Unique :

Monsieur le Maire informe que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, il est établi en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP).

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

M. le Maire quitte la salle pour les votes des CFU.

Objet : Approbation du Compte financier Unique du budget communal 2024 dressé par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Référence 202502C

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET COMMUNAL						
Libellé	Recettes	Dépenses	Résultat reporté	Résultat exercice	Résultat clôture	
Fonctionnement	298 127,45	267 315,43	138115,19	30 812,02	168 927,21	
Investissement	201 250,47	299 658,10	9 929,06	- 98 407,63	- 88 478,57	
Total	499 377,92	566 973,53	148 044,25	- 67 595,61	80 448,64	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Adopte à l'unanimité le CFU du budget Communal.

Objet : Approbation du Compte financier Unique du budget Réseau Chaleur Bois 2024 dressé par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Référence 202502D

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET RESEAU CHALEUR BOIS						
Libellé	Recettes	Dépenses	Résultat reporté	Résultat exercice	Résultat clôture	
Fonctionnement	93 089,45	93 334,54	18 526,60	- 245,09	18 281,51	
Investissement	15 347,34	22 281,44	4 841,36	- 6 934,10	- 2 092,74	
Total	108 436,79	115 615,98	23 367,96	- 7 179,19	16 188,77	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix pour et un contre.

Adopte le CFU du Réseau Chaleur Bois.

Jacques FONTAS explique son vote contre par le fait que l'exercice est déficitaire malgré le versement de la subvention et que les dépenses de personnel sont sous évaluées.

Objet : Approbation du Compte financier Unique du budget Photovoltaïque dressé par la Direction Départementale des Finances Publiques,

Référence 202502E

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE						
Libellé	Recettes	Dépenses	Résultat reporté	Part affectée à l'investissement	Résultat exercice	Résultat clôture
Fonctionnement	2 255,68	1 780,51	639,07	353,45	475, 17	760,79
Investissement	1 923,45	1 954,95	- 353,45	-	- 31,50	- 384,95
Total	4 179,13	3 735,46	285,62	353,45	443,67	375,84

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Adopte à l'unanimité le CFU du budget Photovoltaïque.

Objet : Approbation du Compte financier Unique du budget Sylviculture 2024 dressé par la Direction Départementale des Finances Publiques

Référence 202502F

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET SYLVICULTURE						
Libellé	Recettes	Dépenses	Résultat reporté	Résultat exercice	Résultat clôture	
Fonctionnement	5 001,00	1 025,26	- 1 163,34	3 975,74	2 812,40	
Total	5 001,00	1 025,26	-1 163,34	- 3 975,74	2 812,40	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Adopte à l'unanimité le CFU du budget Sylviculture.

Objet : Affectation du Résultat de fonctionnement 2024 budget Communal**Référence 202502G**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 168 927,21€
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	138 115,19
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	30 812,02
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	168 927,61
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	168 927,21
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – (compte 1068)	88 478,57
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	80 448,64
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Adopté à l'unanimité.**Objet : Affectation du Résultat de fonctionnement 2024 budget Réseau Chaleur Bois****Référence 202502H**

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 18 281,51€
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	18 526,60
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	- 245,09
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	18 281,51
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	18 281,51
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – (compte 1068)	2 092,74
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	16 188,77
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Adopté à l'unanimité.

Objet : Affectation du Résultat de fonctionnement 2024 budget Photovoltaïque

Référence 202502I

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 760,79€
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	285,62
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCÉDENT	475,17
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	760,79
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	760,79
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – (compte 1068)	384,95
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	375,84
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Adopté à l'unanimité.

Objet : Vote des taux des taxes locales 2025

Référence 202502J

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2025 les taux de la Taxe d'habitation et des Taxes foncières au niveau de celui de 2024.

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	31,07 %	31,07%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	91,71 %	91,71%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	8,22 %	8,22%

Objet : Affectation du Résultat de fonctionnement 2024 budget Photovoltaïque

Référence 202502I

Le Conseil Municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024
 - constatant que le compte financier unique fait apparaître un EXCEDENT de 760,79€
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	285,62
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	475,17
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	760,79
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	760,79
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement – (compte 1068)	384,95
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	375,84
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Adopté à l'unanimité.

Objet : Vote des taux des taxes locales 2025

Référence 202502J

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2025 les taux de la Taxe d'habitation et des Taxes foncières au niveau de celui de 2024.

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	31,07 %	31,07%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	91,71 %	91,71%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (TH)	8,22 %	8,22%

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2025 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 31,07%
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 91,71%
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 8,22%

Adopté à l'unanimité.

Objet : Vote du budget primitif commune 2025

Référence 202502K

Monsieur le maire présente les éléments du Budget Primitif Commune 2025 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 380 270.64€
- Section d'investissement : 241 459,57€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ADOpte le Budget Primitif 2025 de la commune

Objet : Vote du budget primitif Réseau Chaleur Bois 2025

Référence 202502L

Monsieur le maire présente les éléments du Budget Primitif réseau Chaleur Bois 2025 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 109 191,64 €
- Section d'investissement : 193 676,08 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 8 voix pour et un contre.

ADOpte le Budget Primitif Réseau Chaleur Bois 2025

Jacques Fontas vote contre car il considère que sans la subvention le budget de fonctionnement est déficitaire.

François Arcangeli explique que toutes les dépenses d'un budget ne sont pas exécutives, dans le budget RCB comme dans tous les budgets il est nécessaire d'inscrire une dépense d'équilibre. Dans le cas présent, elle est équivalente au montant de la subvention.

Objet : Vote du budget primitif Photovoltaïque 2025

Référence 202502M

Monsieur le maire présente les éléments du Budget Primitif Photovoltaïque 2025 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 562,51€
- Section d'investissement : 2 372,23€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ADOPTÉ le Budget Primitif 2025 du Photovoltaïque

Objet : Vote du budget primitif Sylviculture 2025

Référence 202502N

Monsieur le maire présente les éléments du Budget Primitif Sylviculture 2025 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section de fonctionnement : 2 812,40€
- Section d'investissement : 0,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ADOPTÉ le Budget Primitif Sylviculture 2025

4. Questions diverses.

Chemin de la cascade : Trou important. Voir les services techniques de la Communauté de communes Cagire Garonne Salat pour faire du remblai. Trous rue de Planque pris en charge lors la tournée de maintenance voirie.

Journée citoyenne prévue le 26/04. Invitation des associations subventionnées. Groupe fleurissement samedi 5 avril. Initiatives d'habitants pour l'entretien du village.

Habits sacerdotaux : inventaire fait par Gérard Pradère, à comparer avec le stock.

Feu de la St-Jean : brandon prévu, jour de la fête de la musique.

Jacques Fontas mentionne que l'entretien du village est défaillant (photos adressées à M. le Maire). Des initiatives de quelques habitants n'étant pas suffisantes pour pallier à cette défaillance d'entretien.

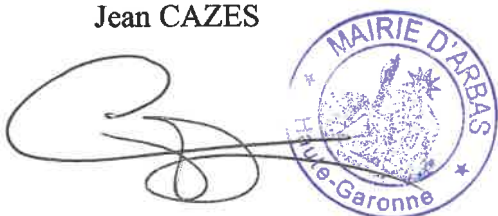
M. le Maire répond que c'est l'objet du recrutement d'un CDD.

Fin de la séance à 21h30.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 24 mai à 18h30.

Le Maire,

Jean CAZES



Le Secrétaire de séance,

Johan PRADERE